

Les espaces verts à Oran. Une composante de l'identité méditerranéenne

*Ammara BEKKOUCHE**

Les espaces verts à Oran se caractérisent par une végétation peu dense, rarement florale et généralement dégradée. Ceux hérités de la période coloniale en milieu urbain, se situent dans la partie centrale de la ville jusqu'à la limite du premier boulevard périphérique. Ils se composent de jardins, places et voies plantées. Leur mode de répartition dans la ville, s'intègre à sa forme radio-concentrique en adoptant des figures diverses selon la topographie du site. Du point de vue morphologique, deux catégories d'espace vert urbain se distinguent à Oran :

- ceux localisés sur les déclivités des ravins et la bande littorale de la ville soulignent l'escarpement de son caractère méditerranéen.

- ceux qui la ponctuent à travers les quartiers et les nouvelles cités dans lesquels se reflète une part de l'histoire de la ville.

Les espaces verts péri-urbains se distinguent par l'importance relative de leur étendue en maquis et les fonctions liées à l'agriculture et à la foresterie.

1. La répartition des espaces verts urbains

La configuration spatiale d'Oran se présente schématiquement selon trois zones radioconcentriques cernées par des boulevards périphériques successifs.

Les espaces verts de chaque zone offrent des niveaux de particularité correspondant à l'époque et à la nature des besoins qui les ont engendrés. Deux échelles de lecture morphologique révèlent la logique de leur répartition :

- L'une, globale et statique montre le rapport espace vert/espace urbain (Fig.1). Elle permet de constater que malgré les discontinuités dans leur composition, la ville d'Oran possède les potentialités spatiales pour être structurée selon le concept écologique de trame verte. Elle reste cependant quotidiennement confrontée à des difficultés de gestion dont une des causes réside dans l'insuffisance de l'eau distribuée quotidiennement.

* Maître de conférences, architecte, Université Mohamed Boudiaf - Oran ; chercheure associée au CRASC.

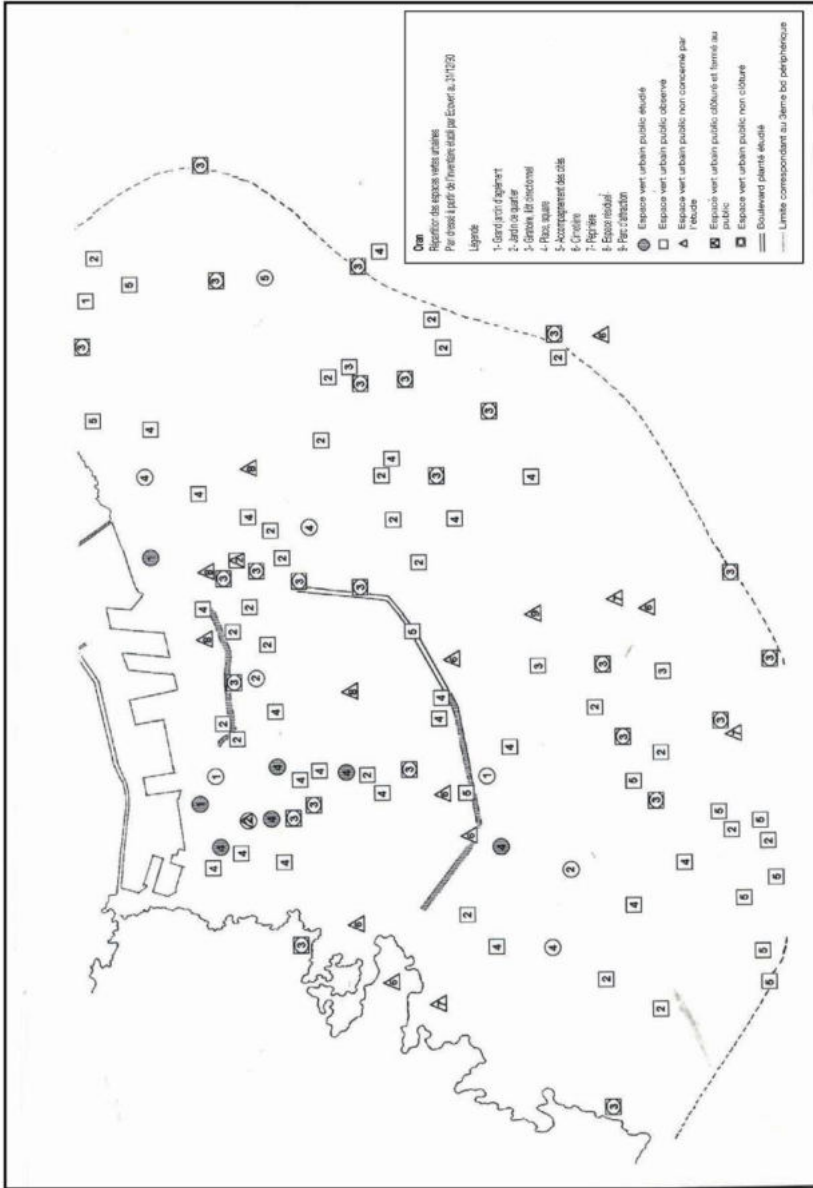


Fig.1 : Répartition des espaces verts à Oran

Plan élaboré à partir de l'inventaire des espaces verts : jardins, places, squares, pépinières et cimetières.

L'autre est chronologique et fait apparaître les transformations typologiques introduites selon l'évolution des études et des pratiques urbanistiques.

Cette démarche qui situe les espaces verts dans la ville, met en évidence les ruptures typologiques relatives aussi bien dans la forme que dans la fonction. Les facteurs qui à priori expliquent les discontinuités observées, renvoient d'une part à une attribution inégale dans le principe de localisation, et d'autre part aux différentes dégradations qui affectent ces types d'espaces. L'inégalité de répartition des espaces verts à travers la ville, se rattache à l'organisation adoptée par l'administration française dans la conception de l'espace urbain. On observe que la zone centrale concentre le plus grand nombre d'espaces verts publics et que quelques quartiers en sont démunis. L'hypothèse qu'il puisse y avoir une cause liée à la catégorie sociale trouve un élément de confirmation dans la superposition des structures spatiale et sociale (Fig.2).



Figure 2: Répartition des espaces verts en rapport aux quartiers d'Oran en 1962.

Plan dressé à partir de la carte : «Morphologie urbaine et population, 1961».

Légende :

- Limite de l'urbanisation
- Voie plantée
- Espace public planté
- Quartier européen
- ▨ Quartier algérien
- ▩ Quartier mixte

2. Morphologie des espaces verts urbains

Trois types morphologiques d'espaces verts rythment l'espace urbain :

- Les espaces verts de grande taille, peu nombreux et centrés.

- Les espaces verts de petite taille¹.

- Les espaces verts linéaires qui correspondent aux voies plantées ou aux talus bordant les voies.

Les espaces verts de grande taille

Outre le Bois des Planteurs sur le Djebel Murdjadjo, la superficie des espaces verts de grande taille issus de la période coloniale, se situe entre 6 et 10 hectares. Ils se localisent principalement aux limites de la première couronne urbaine sur la partie littorale et aux abords du premier boulevard périphérique. Par leur étendue et leur distribution, ils contribuent à renforcer le système des zones non aedificandi de servitude militaire. Dans cette logique la Promenade Cheikh Ibn Badis (ex-de Létang), le Théâtre de verdure (ex-le Petit Vichy), Le Ravin Blanc, Les cimetières israélite et chrétien, le Parc public et le Ravin de Ras el-Aïn reliés par les espaces verts linéaires, constituent un ensemble qui s'apparente au « ring » des modèles européens.

Depuis l'indépendance, Oran a créé deux autres espaces verts publics de grande taille. Leur localisation à proximité des deuxième et troisième boulevards périphériques, destine ce type d'espace vert à chacune des portions qui succèdent au centre de la ville. Leur morphologie correspond au tracé initial des terrains limités par les grandes voies et sur lesquels se développaient des activités militaires pour ce qui concerne l'Esplanade de Sidi M'Hamed et agricoles pour l'autre².

Le cimetière américain, au-delà du troisième boulevard périphérique, marque de sa singularité l'espace péri-urbain atteint par l'urbanisation en cours.

Les espaces verts de petite taille

De types divers et de dimensions variant entre 0,20 et 1 hectare, les espaces verts de petite taille comprennent les jardins, places, squares, esplanades, ronds points et autres délaissés de voiries qualifiés de

¹ Le facteur « taille » a une valeur relative par rapport au contexte considéré. D'une façon générale, l'espace vert est de petite taille jusqu'à une surface de 1 ha.

² L'espace vert dans le quartier Ibn Rochd, à proximité de la ZHUN U.S.T.O., est issu du morcellement d'une ancienne ferme coloniale.

résiduels. Leur localisation dans la ville répond à deux principes d'aménagement urbain : la centralité et le marquage des limites.

- La centralité concerne d'une façon générale les places qui accompagnent les équipements majeurs tels que le tribunal, la poste, la mairie, l'église, le théâtre. Cette situation d'espace de représentation, leur assure en même temps le rôle de place publique pour les fonctions d'agrément et de rencontre. Il s'agit aussi de doter les quartiers résidentiels d'un espace vert généralement centré et quelquefois à proximité d'un équipement. En plus des fonctions quotidiennes de rencontre, quelques-uns de ces espaces permettent la tenue des manifestations commémoratives à l'échelle locale ou nationale. Mais cette norme urbanistique ne s'étant pas appliquée systématiquement à tous les quartiers de la période coloniale, certains d'entre eux ne possèdent pas leur place plantée. En l'occurrence, les habitants de Hamri utilisent pour leurs rencontres, les espaces résiduels et les avenues à l'extérieur et aux limites de leur quartier.

- L'espace vert situé aux limites des quartiers prend la forme linéaire sur des largeurs variables donnant lieu soit à des esplanades, soit à des adaptations géométriques au gré de la morphologie du site. Généralement qualifiées de squares, elles se distinguent de la place par la moindre importance de leur usage et par leur forme irrégulière.

- Quant aux jardins, ils ont cette caractéristique de se situer aux limites des quartiers tout en jouant un rôle central. Reconnaissables par leur clôture, ils accueillent les usagers de toute la ville créant ainsi des liens inter-urbains dont les effets méritent l'analyse des sciences humaines notamment.

Avec les nouvelles urbanisations réalisées à partir de 1975 selon les théories des grands ensembles de l'urbanisme moderne, les espaces verts de petite taille tels qu'ils se concevaient antérieurement, n'existent plus. A travers cette évolution qui introduit une rupture typo-morphologique dans la trame du tissu urbain, apparaissent deux catégories d'espaces verts de petite taille où se reflète l'expression de nouveaux besoins sociaux : les ronds-points qui jouent le rôle principal « *d'échangeur fluide* » et les jardinets à proximité des immeubles d'habitation. Ces derniers qui relèvent d'initiatives d'aménagement de la part des habitants, bien qu'ils contribuent au verdissement du cadre de vie, sont considérés comme illégaux au regard de la réglementation actuelle. Le phénomène d'appropriation de ces espaces et les pratiques qui s'ensuivent dans leur évolution récente, méritent un autre regard de la part des décideurs pour répondre à des utilités non encore considérées par les études d'urbanisme.

Les espaces verts linéaires ou les voies plantées.

Le réseau des voies plantées structure l'espace urbain selon les pénétrantes allant de la périphérie au centre, et les tracés périphériques cernant les portions de la ville.

Les voies convergentes principales relient la ville à sa région (Tlemcen, Mascara, Mostaganem). La plus importante rejoint l'aéroport, ce qui lui confère une particularité d'usage et lui assure des aménagements plantés plus soutenus que pour les autres voies. Les arbres en alignement de ces dernières se raréfient au fur et à mesure que l'on pénètre dans la ville. Ils subissent comme partout ailleurs les aléas des enjeux fonciers liés au facteur automobile et à l'urbanisation croissante.

Les voies périphériques successives, diffèrent par les composantes de leur aménagement végétal :

- Le premier boulevard périphérique³ reçut le nom de « *ring* » lors de sa réalisation durant la période coloniale. Sa largeur qui lui valut le nom de « Boulevard des 40 mètres », s'est substituée à la limite méridionale de l'ancienne servitude militaire. Elle avait été conçue en vue d'assurer une double voie mécanique partagée par un large espace central planté d'arbres en alignement et de massifs. Il offrait ainsi des possibilités de promenade et de flânerie à la manière des cours des villes méditerranéennes françaises. Mais le développement actuel de la circulation automobile et de certaines activités commerciales contribuent à sa dégradation. Celle-ci a tendance à s'accroître depuis l'essor de nouvelles pratiques de vente qui s'approprient les trottoirs (prolifération de grossistes, marchés forains, kiosques...).

- Le deuxième boulevard périphérique⁴ offre une autre catégorie d'activités qui d'une façon générale, s'accompagne d'un dynamisme générateur de nuisances. La présence du Stade Zabana, l'insertion récente d'une gare routière, d'immenses parkings... au niveau de ce boulevard génèrent des problèmes d'environnement préjudiciables à la pérennité de quelques plants et arbustes en constitution. On remarque d'autant que la part accordée à son aménagement végétal, s'est réduite par rapport au boulevard précédent : la partie centrale plantée

³ Cette voie périphérique est constituée d'est en ouest par les rues du 5 Juillet, du Lieutenant Médecin Belhocine, le Boulevard Colonel Ahmed Ben Abderrazak Abdel Kader, l'Avenue Cheikh Abdel Kader et le Boulevard Colonel Lotfi.

⁴ Voie plus récente dans sa formation. Elle se constitue d'une série de tronçons de voies dont certains ne sont pas encore baptisés. Une grande partie est connue sous l'appellation du 2^{ème} Boulevard périphérique tandis qu'à l'ouest, la voie se continue par les Avenues Mekki Khelifa et Belguendouz Larbi puis le Boulevard Fares Lahouari.

d'arbrisseaux a pour unique fonction de séparer les deux sens de la circulation mécanique. Cet aménagement conçu à l'origine comme une voie express, n'a pas reçu la révision nécessaire à son adaptation pour répondre aux besoins nouveaux d'une société en mutation.

- Le troisième boulevard périphérique, le plus récent, se singularise par ses accotements constitués en partie par de nouvelles urbanisations et de quelques terres cultivables en voie de disparition. Ayant la fonction d'une autoroute pour assurer l'évitement de la ville, les plantations qui l'accompagnent jouent le rôle d'écran contre le bruit ou l'éblouissement des phares lumineux. Quelques adaptations de plan sont en cours de réalisation afin que ce boulevard soit accompagné d'une « *ceinture verte* ». Le projet trouve ici quelques possibilités d'aménagement des opportunités foncières encore « libres ». Mais aux dernières observations, l'intention semble être compromise par les opérations de densification des ZHUN réduisant définitivement toute alternative à Oran d'avoir une ceinture verte à la mesure d'une grande métropole moderne.

3. Les espaces verts péri-urbains

La diversité des paysages péri-urbains de l'agglomération d'Oran se définit par un fort pourcentage de zones difficiles d'accès et de maquis clairs généralement dégradés.

Morphologie des espaces verts péri-urbains

Le périmètre de contact entre la ville et les espaces verts environnants, se présente sous une configuration contrastée : la montagne et les ravinements à l'ouest, la plaine à l'est. Ils assurent les fonctions de loisir pour les uns et de production pour les autres. Cette dernière essentiellement agricole, correspond à des formes d'exploitations spécialisées de tailles et types divers⁵. Une faible production forestière basée sur le liège, est assurée par la forêt de M'Sila. L'importance de sa superficie (3178 hectares) et de son couvert végétal favorise l'idée d'y concevoir un parc zoologique⁶. Deux autres forêts, de moindre étendue, Djebel Khar à l'est et les Planteurs à l'ouest accentuent le relief du paysage oranais. Le Bois des Planteurs dont le privilège est d'être à proximité de centre urbain et donc relativement proche, est caractérisé par sa position sur les hauteurs du Murdjadjo. Jadis classé Parc national, il est aujourd'hui l'objet d'intérêts scientifique, éducatif et culturel qui transcendent la dimension locale de son échelle.

⁵ Semmoud Bouziane, « Industrialisation et espace régional en Algérie. Le cas de l'Oranie littorale », Ed. OPU, 1986, T.2, pp.459-523.

⁶ Parc dont la réalisation n'est pas encore entamée.

Répartition des espaces verts péri-urbains (Figure 3 : Répartition des espaces verts péri-urbains)

La nomenclature des espaces verts péri-urbains, se compose de maquis, forêts, bois et espaces agricoles. Selon les chiffres donnés par le Service de l'environnement et des forêts⁷, le couvert végétal a une superficie de 40500 hectares dont 50% sont occupés par les maquis. Les forêts se partagent 13% de cette surface et se situent dans une zone d'accessibilité routière, à l'est d'Oran, le Djebel Khar, à l'ouest, la forêt de M'Sila. Bien que centrale et limitrophe à la ville, la forêt des Planteurs est caractérisée par un escarpement qui rend son accès malaisé.

Par ailleurs, pour lutter contre l'érosion, un effort de reboisement est fait sur les chaînes et collines du Sahel d'Oran entre Cap Blanc et Arzew.

Les terres agricoles représentent l'espace vert qui manifestement est le plus menacé par l'urbanisation. Les restes des fermes coloniales actuellement phagocytées, témoignent de l'existence de terres arables à l'emplacement des nouvelles urbanisations (ZHUN Dar Beïda, Aïn Beïda, Essedikia, USTO,...). A plus grande échelle, la tendance de l'urbanisation se développe plutôt sur la plaine le long des axes et les terres agricoles⁸.

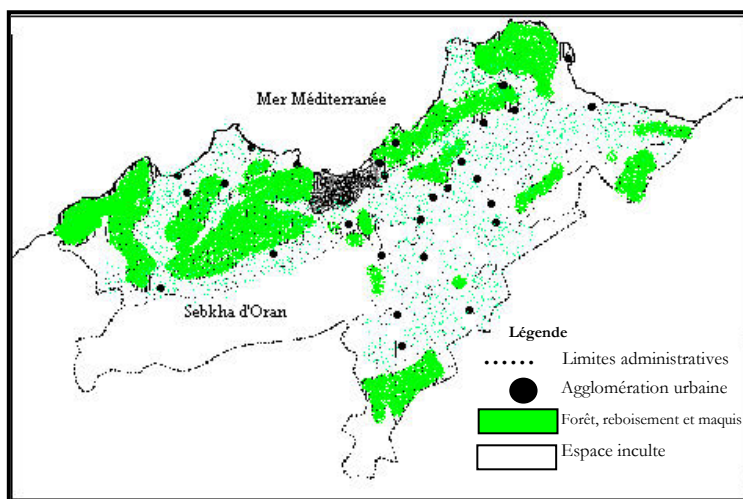


Figure 3 : Répartition des espaces verts péri-urbains

Plan dressé à partir de la carte Michelin Ech. 1/300000 et des données des Directions départementales des forêts et de l'agriculture.

⁷ Document au niveau de la direction de l'Agriculture, intitulé « Plan d'intervention », 1989.

⁸ Semmoud, Bouziane, opus cité, montre la nature et l'importance de l'empiétement sur les meilleures terres agricoles, notamment les terres étatiques du secteur socialiste de l'époque, p.507 et suivantes.

4. Evolution typologique des espaces verts urbains

L'évolution des espaces verts urbains est à observer dans ses rapports avec celle de la ville. La reconstitution chronologique des faits permet de comprendre certains facteurs d'engendrement et de transformation de ces types d'espace.

Processus de transformation introduit par l'aménagement colonial.

Avant 1830, Oran constituait avec ses « espaces verts »⁹ une entité paysagère singulière en cohérence avec la particularité du lieu, le moment et les pratiques sociales. Ils se composaient d'espaces cultivés, de vergers, de potagers et de jardins sur les coteaux des ravins de Ras el-Aïn et de Aïn Rouina. La carte de l'époque espagnole titrée « Plano de la Plaza de Oran »¹⁰, montre une juxtaposition de parcelles diverses sur les pentes et le long de l'oued. En l'absence d'étude pouvant expliquer les rapports socio-économiques à la base d'une telle configuration, seuls les critères morphologiques suggèrent l'hypothèse que les principes d'organisation de ces espaces privés, sont soumis aux contraintes du site et aux moyens d'irrigation. En tout état de cause, cet espace vert de l'époque pré-coloniale, présente des potentialités d'étude intéressantes à développer pour comprendre les dimensions culturelles et écologiques dans les formes d'organisation sociale de l'espace de l'époque.

Le site se caractérise par la proximité de la mer, la présence de l'oued et de son embouchure, élément principal de composition urbaine ainsi que la montagne du Murdjadjo au flanc de laquelle s'est fixée la ville¹¹. Une gravure de l'époque¹² donne une vue générale de l'image de symbiose qui se dégage entre l'élément végétal en position centrale et l'espace bâti en périphérie. Ce dernier se compose de la ville à l'ouest du ravin Ras el-Aïn, les faubourgs environnants et la citadelle de Château-Neuf reliée aux forts par des remparts dominant et protégeant l'espace cultivé.

Les transformations urbaines engagées par les interventions coloniales à partir de 1846, consistent à détruire l'espace végétal central pour y projeter en partie, une voie de circulation. Ces actions ont eu pour principal effet de détourner la quantité d'eau nécessaire à la production vivrière du ravin Ras el-Aïn. Après avoir perdu sa fonction principale, il

⁹ L'expression est impropre pour l'époque, nous la conservons par commodité d'usage dans le texte.

¹⁰ Lespes, René, « Etude de géographie et d'histoire urbaines. 1830-1930 ».

¹¹ Voir Insaniyat N°5, Villes algériennes, « Aux origines d'Oran. Le ravin de Ras el-Aïn », Bekkouche Ammara.

¹² Gravure signée Wild et datée 1831.

demeure depuis, une *échancrure* dans la ville aggravant les contraintes de son aménagement.

Le ravin de Aïn Rouina, à l'est de Château-Neuf, connaît des transformations à partir de 1881. Un jardin public dit « Le Petit Vichy » se substitue aux vergers qui le structuraient. Cette destruction qui avait pour objectif « *d'empêcher l'envahissement du ravin* »¹³, remplace la fonction productive de l'espace vert par les fonctions d'agrément et de loisir telles qu'elles s'entendaient déjà dans les sociétés occidentales. La construction de la ville sur le Plateau vers l'est, n'a conservé aucun espace vert qui se trouvait sur son aire d'extension¹⁴. La création d'autres espaces verts a réduit leur fonction aux aspects esthétiques et ornementaux en adéquation avec l'urbanisme colonial.

La seconde phase d'extension de la ville s'affermirait avec la démolition des remparts. Elle engendre la création du « ring » composé d'une large voie flanquée du plus grand jardin d'Oran, le parc municipal et du cimetière chrétien. Cet ensemble d'espaces plantés participe aussi à maintenir de vastes zones non aedificandi ceinturant le centre de la ville pour des finalités militaires.

Les places et voies plantées de différentes échelles, s'insèrent dans le tissu urbain en côtoyant les espaces majeurs et une architecture ostentatoire destinée à la population coloniale. Au-delà du deuxième boulevard périphérique, l'urbanisation dans sa phase tentaculaire, se constitue de quartiers distincts qui lui confèrent un caractère hétérogène. Elle tend à englober les fermes coloniales péri-urbaines qui à l'indépendance, font déjà partie du paysage urbain.

La période post-coloniale

En 1962, Oran hérite d'un centre-ville suffisamment doté en espaces verts comprenant parcs, jardins, places, squares et boulevards plantés. La structure administrative qui avait pour tâche de les gérer, continue leur aménagement selon les programmes tracés antérieurement.

En 1975, la ville élabore son Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) et planifie son extension selon la logique du schéma radio-concentrique. Les espaces verts y sont projetés pour combler les espaces résiduels talutés déclarés inconstructibles et à réaliser des espaces de jeux pour enfants. Dans les faits, la réorganisation urbaine de par une vision sectorielle, tend à isoler la question des espaces verts de leur contexte

¹³ Lespes, René opus cité.

¹⁴ Il en fut de même des cimetières dont le plus important se situait à l'emplacement du Centre hospitalier universitaire actuel.

social et culturel. Les espaces verts les plus entretenus sont ceux qui peuvent jouer un rôle de prestige et d'embellissement de la ville¹⁵. L'espace peri-urbain parallèlement, et surtout le rural de par sa vulnérabilité, subit les contrecoups de l'urbanisation et de l'industrie. La question renvoie la réflexion au niveau d'une approche globale des problèmes mettant en contribution les enjeux économique et écologique pour un développement durable.

5. Les espaces verts dans les pratiques urbaines

En l'absence d'enquêtes sociologiques sur les espaces verts, il s'agit ici de rapporter certaines observations pouvant justifier la remise en question de leur considération actuelle dans les études urbaines, autant par les décideurs que par les concepteurs.

La fréquentation des espaces verts urbains

Les fréquentations de l'espace vert urbain à Oran, se caractérisent majoritairement par la séparation des sexes. Pour certains espaces verts, l'occupation dominante est féminine, pour d'autres, elle est majoritairement, voire exclusivement masculine. Cependant, ce fait révélateur de la particularité d'un contexte, ne s'applique pas à tous les espaces verts. Il semble que les facteurs de la taille et de la localisation de l'espace vert sont à mettre en relation avec ces phénomènes. On constate en effet, qu'il n'existe pas de ségrégation dans les espaces verts de grande taille.

- Les espaces verts masculins

Il s'agit des boulevards, places et squares généralement de petite taille, ouverts et exposés. L'importance de la fréquentation varie avec la situation de l'espace vert dans la ville, les différents moments de la journée et les saisons. Les activités justifiant cette fréquentation, sont liées au jeu (cartes, dames, dominos, pétanque, foot-ball...), la rencontre, la détente et l'oisiveté... Se déroulant dans une apparente abstraction des nuisances environnantes, elles créent une atmosphère propre à chaque espace allant jusqu'à lui conférer une identité particulière. Quelques exemples illustrant cette catégorie d'espace vert sont représentés par les Places du Maghreb, Réda Abdel Malek, Boudali Hasni, Gherbaoui Mohamed, des Frères Moulay...

¹⁵ Selon l'expression consacrée et utilisée par les gestionnaires de la ville. En France à la même époque, la considération des espaces verts commence à peine à les définir comme « *équipement structurant d'intérêt collectif* » dans la Circulaire ministérielle du 8 février 1973. A l'instar des autres pays en avance sur la question, une dimension nouvelle est alors donnée aux études chargées de les aborder.

Dans les nouvelles urbanisations ce type de place n'existant plus, les lieux de rencontre se situent à proximité des immeubles d'habitation. De même, les « ronds points » au carrefour des routes et voies express, sont investis d'une présence masculine pour s'exercer essentiellement à des activités de culture physique.

- Les espaces verts à dominance féminine

Moins nombreux que les précédents, l'existence des espaces verts à dominance féminine est liée à une réglementation qui n'autorise leur fréquentation qu'aux enfants accompagnés. Classés dans la catégorie des petites tailles, ils sont clôturés et possèdent un accès gardé. Le temps de fréquentation correspond aux heures de travail du personnel chargé du gardiennage. Cette forme d'organisation qui relève du fonctionnariat, s'avère incompatible avec les longues et belles saisons méditerranéennes. Les cas observés, les jardins de la Roseraie¹⁶, de Sid Snouci, et dans une moindre mesure celui de Miramar, se différencient par l'objectif recherché dont l'argument commun est de « prendre l'air ».

- Les espaces verts mixtes

Les critères favorables à une fréquentation mixte de l'espace vert, associent deux groupes de critères :

- L'aspect morphologique relatif à l'importance de la taille de l'espace vert : parc public, parc d'attraction, esplanade de Sidi M'Hamed et les forêts péri-urbaines.

- La nature des motivations : sortie des enfants, attente auprès d'un lieu public (tribunal, mairie...), visite rituelle d'un « *ouali* ».

L'espace vert le plus récent, l'Esplanade de Sidi M'Hamed, introduit une nouvelle version d'aménagement en le traitant comme un espace ouvert contrairement à ceux du même ordre de grandeur et qui sont clôturés.

- Les espaces verts soustraits à la fréquentation

Il existe à Oran certains espaces verts où la fréquentation est rare, sinon absente. Ce fait s'explique soit par une topographie difficile d'accès de terrains talutés non aménagés, soit par une décision administrative visant à protéger l'espace en question. C'est le cas de quelques espaces plantés attenants à des établissements scolaires, à des mairies de secteur ou affectés à l'institution militaire.

¹⁶ Voir à ce sujet, Bekkouche Ammara, « Femmes et espaces ludiques : le jardin de la Roseraie à Oran » ; in « Femmes en ville », Textes réunis et introduits par Lagueche Dalenda, Centre d'études et de recherches économiques et sociales, Université Manouba, Tunis, 2005.

- Les formes d'appropriation

L'espace vert urbain présente la particularité d'être facilement appropriable. Les formes d'appropriation qui coexistent à Oran peuvent être destructrices ou constructives. Les premières consistent à le considérer comme une opportunité foncière pour un usage commercial ; les secondes défendent sa préservation grâce aux activités de mouvements associatifs dans un but éducatif d'animation culturelle.

De ce fait, l'appropriation peut être individuelle comme c'est le cas des espaces extérieurs dans les ZHUN¹⁷. Des petits aménagements de fortune, se créent par les résidents des rez-de-chaussée qui le conçoivent comme un espace de protection de leur intimité. Plus récemment, des cas d'appropriation collective des espaces extérieurs dans les nouvelles cités d'habitation¹⁸, ont été observés. La collectivité s'organise autour d'un responsable qui prend en charge l'entretien et la préservation des plantations.

L'appropriation des places plantées s'apparentent soit au détournement d'usage de ce type d'espace (jardin d'enfants, terrain de foot-ball, lieu de rencontre pour le jeu...), soit à des adaptations spécifiques à un contexte généré par de nouvelles pratiques. Il s'agit notamment de l'installation de kiosques dont l'autorisation temporaire a tendance à se perpétuer, ou encore de la privation de la place de ses bancs publics pour empêcher la présence d'individus indésirables.

L'appropriation par superposition d'activités commerciales est la plus répandue et son importance varie avec la taille de l'espace vert, sa topographie et sa localisation. Le Théâtre de verdure est inséré à l'intérieur du Petit Vichy tandis qu'une piscine couverte et locaux administratifs, sont réalisés au sein du jardin public. Ces types d'appropriation qui ont un impact négatif sur l'environnement, restent à être étudiés dans leur globalité afin d'apporter des solutions moins destructives à l'égard de la verdure.

L'argument patrimonial enfin, constitue un autre alibi à l'appropriation pour la défense des sites menacés tels que le Bois des Planteurs, le jardin de Miramar ou encore certains espaces verts de cités et de grands ensembles. Cette forme d'appropriation que l'on pourrait qualifier d'affective exprime une prise de conscience visant à revendiquer un droit sur l'espace vert. Elle puise sa légitimité dans les textes de loi

¹⁷ Zones urbaines d'habitations nouvelles réalisées en préfabrication lourde à partir des années 70 pour loger le plus grand nombre.

¹⁸ Bien que la conception d'aménagement des groupes de logements collectifs, se rapproche de celle des ZHUN, elle se différencie par la taille plus réduite (une centaine de logements au lieu d'un millier) et par le fait qu'on les qualifie de cités.

relatifs à l'organisation associative pour la défense du bien public. Elle se manifeste en réaction aux décisions du pouvoir municipal qui s'affecte l'utilisation de quelques espaces verts urbains. La presse locale rapporte quelquefois des cas de mécontentement de citoyens et usagers se révoltant contre la destruction d'arbres et de rumeurs concernant des projets de construction à l'endroit des espaces verts.

- Le changement d'usage des places plantées

Certains espaces verts qui jouaient le rôle de place durant la période coloniale, sont transformés en jardin d'enfants. Dans les quartiers Abdelmoumen et Tafna, les places furent clôturées et aménagées. Mais ce changement de fonction n'a pas eu les résultats escomptés : les enfants préfèrent éviter la surveillance du gardien et jouer en dehors du jardin. Parallèlement, les jardins d'enfants des nouvelles urbanisations, qui ne sont pas soumis à une surveillance stricte, n'ont guère plus de succès. Sans doute faut-il voir à travers ces échecs, les conséquences d'une vision réduite de leur fonction.

Un autre cas de figure concerne l'appropriation de l'espace par des usagers coutumiers. La place des Frères Moulay correspond à ce type d'espace où le kiosque central de l'époque colonial, est utilisé pour différents jeux regroupant généralement les personnes du troisième âge. L'évolution de telles activités a créé des ambiances quotidiennes de fréquentation dont les formes d'organisation s'apparentent à celles du spectacle attirant des cercles de badauds.

6. La place des espaces verts dans l'organisation urbaine

La volonté de préserver les espaces verts et plus spécifiquement les terres agricoles en périphérie urbaine, figure parmi les préoccupations du discours politique. Mais l'évidente inefficacité des textes, renvoie l'image d'une réalité qui ne cadre pas avec les instructions données. L'hypothèse de difficultés structurales, est avancée pour expliquer la rupture entre les intentions formulées et les faits observés. Existe-t-il des mesures parallèles pour préparer les bases d'une organisation future ? L'examen du secteur de la formation et du système éducatif, fournit quelques éléments d'appréciation du problème.

Les textes législatifs et réglementaires

La réglementation relative aux espaces verts, regroupe quelques mesures pour assurer leur protection. Mais l'absence de statut propre à ces types d'espace, crée l'ambiguïté dans leur gestion et sape les fondements institutionnels des décisions à prendre.

Pour ce qui concerne, les espaces verts urbains, les textes actuellement applicables sont ceux de la circulaire ministérielle n°29256/BODG/83/7738/HI/366/H3/ du 29/11/83, portant « Promotion et aménagement des espaces verts ». Elle préconise leur recensement conformément au plan d'urbanisme. En 1990, la ville élabore une étude intitulée « Schéma directeur de développement des espaces verts » dans laquelle ils sont inventoriés et classés selon des paramètres de quantité et de qualité¹⁹. A partir de 1993, Oran engage son Plan directeur d'aménagement urbain (PDAU) défini d'après la loi 30/29 du 1/12/90. Le décret 91-177 du 28/5/91 fixe le contenu de ses documents dans lesquels figure « *un plan d'état de fait, faisant ressortir le cadre bâti actuel, les voiries et les réseaux divers les plus importants* ». Dans les documents élaborés durant la première phase de l'étude, figure un chapitre consacré aux espaces verts. L'on constate cependant qu'il ne renvoie pas au Schéma directeur existant. Ce signe révélateur perpétue le problème d'une absence de coordination entre les différents secteurs chargés du devenir de la ville.

Les espaces verts péri-urbains répondent à une autre logique de considération. Elle renvoie à la différence historique établie entre l'espace forestier et l'espace rural, et se concrétise sous forme de scission au niveau institutionnel²⁰. Le domaine forestier est régi par la *Loi relative à la protection de l'environnement* n°83.03 du 5/2/83. Elle définit le champ de son évolution par le reboisement, les études d'impact et le classement.

Concernant l'espace rural, les textes n'ont pas force de loi, l'instruction du premier ministre n°28/CAB/PM/CIR du 13/1/82 titre « *Préservation des terres agricoles* », puis la Circulaire interministérielle n°1 du 19/7/89 demande à respecter « *les orientations prévues dans les PUD* » pour « *la taille des lots de terrain à bâtir cédés aux particuliers* ». En dernier lieu, les directives données pour l'élaboration du PDAU, mentionnent que « *les terres agricoles à potentialité élevée ou bonne* », doivent figurer dans les documents produits. Mais les débats publics autour de la question des terres agricoles en périphérie urbaine ainsi que leur urbanisation de fait, montrent l'impuissance des intentions déclarées. L'espace rural demeure un problème majeur dont la définition appelle à l'organisation de la

¹⁹ Ce paramètre n'a pas fait l'objet d'appréciation objective. Il en résulte que l'état des espaces verts d'Oran serait grosso modo bon pour 1/3, moyen pour 1/3 et mauvais pour le 1/3 restant. Néanmoins, l'étude a le mérite d'exister, même si certaines insuffisances d'appréciation demandent à être reprises.

²⁰ Cette remarque a été faite dans le cadre d'une étude « Les espaces naturels péri-urbains » par l'Atelier de recherches et d'études d'aménagement de Paris.

croissance urbaine selon une dimension écologique à l'échelle du territoire.

7. Les aspects techniques et administratifs

La conception basée sur l'idée d'organisation écologique de l'espace n'apparaît pas dans les études d'urbanisme, malgré les recommandations des protagonistes du concept du développement durable. Les programmations d'aménagement en espace vert, quand elles ne sont pas le fait d'improvisation²¹, se réfèrent à des indications ministérielles qui laissent une marge de manœuvre pour leur dimensionnement et répartition. Elles demeurent cependant, incomplètes du fait de l'inexistence de structures d'enquêtes pour définir et évaluer la nature des besoins à satisfaire.

Conception et réalisation des espaces verts

Il n'existe pas à Oran, une structure de conception des espaces verts²². En conséquence, cette faiblesse se traduit par l'absence de vision créatrice pour répondre aux exigences d'un contexte en évolution. Les services qui leur sont affectés, tentent de mener un travail d'entretien au quotidien, mais les résultats observables trahissent des dysfonctionnements dans l'organisation des structures. Une réflexion portant sur les études d'impact, reste à traiter pour rendre compte des bilans qu'il convient d'effectuer à ce sujet.

À propos des métiers relatifs aux espaces verts, l'I.T.M.A. d'Alger, forme des horticulteurs. Mais force est de constater que celui de jardinier n'est ratifié par aucun diplôme. Les jardiniers qui s'activent à entretenir les espaces verts urbains, appartiennent à un secteur ordinairement constitué par des praticiens autonomes ayant acquis une connaissance de terrain. Au niveau de la formation, les métiers de la terre ne sont pas organisés de la même façon que ceux du bâtiment qui bénéficient de centres spécialisés. Il est d'ailleurs significatif de noter la disparition du mot « jardinier » pour être remplacé par celui de *technicien horticulteur*. Le hiatus s'accroît au niveau de l'enseignement scolaire. Les enfants du secondaire et primaire des agglomérations urbaines, n'ont pas de contact pédagogique avec la nature et les informations qu'ils reçoivent à ce sujet

²¹ Un jardin public non encore nommé et situé au carrefour du troisième boulevard périphérique, a été créé par décision d'un wali.

²² La formation de concepteurs de niveau universitaire relatif aux études du paysage n'existe pas en Algérie. Il est cependant possible de trouver à Oran des potentialités humaines pour collaborer à ce type d'étude. J'en renvoie aux nombreux articles signés par Samir Slama, parus dans le journal oranais « Ouest-Tribune ».

sont rudimentaires. Combien seront-ils ceux qui rejoindront le monde rural pour assurer la relève du travail de la terre, introduire de nouvelles formes d'intervention et prendre part à l'aménagement du territoire ? L'enjeu écologique actuellement en vogue, notamment pour ce qui est des zones sensibles du littoral méditerranéen, demande sans doute une manière de reconsidérer la contribution des espaces verts dans les processus d'organisation et de composition spatiales (Fig. 4).

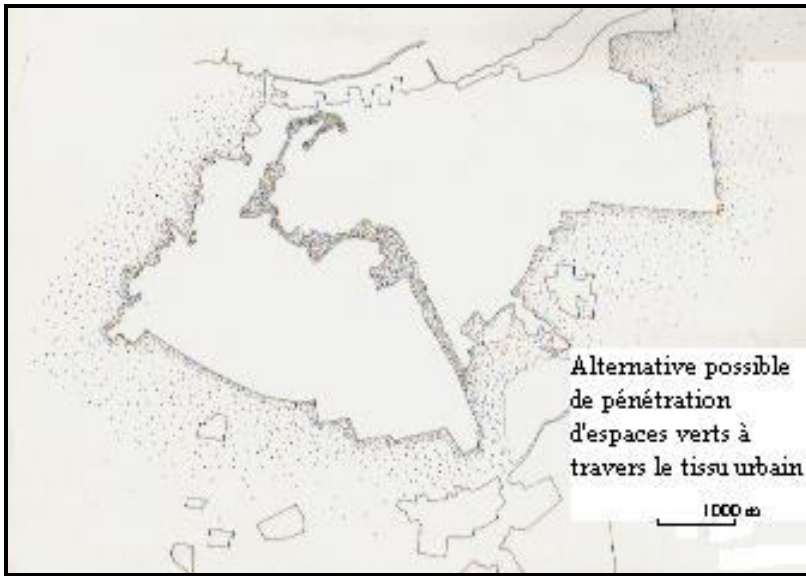


Fig. 4 : Alternative de composition partielle espace vert / espace urbain à Oran

Cette alternative de composition urbaine correspond à une conception écologique d'aménagement. Elle consiste à relier les espaces verts existants aux potentialités de création pour créer un espace de grande dimension diversifié et relié à l'espace rural périphérique.

Selon cette démarche, l'espace vert comprend l'aménagement des accotements de la voie ferrée, le cimetière européen, le premier boulevard périphérique avec le jardin public, le ravin de Ras el-Aïn, le Boulevard de Stalingrad, la Place de la République, Le Jardin Cheikh Ibn Badis, Le Petit Vichy, le Cercle militaire et la Place du 1^{er} Novembre 1954.

Conclusion

A travers la configuration des espaces verts d'une ville méditerranéenne telle qu'Oran, apparaissent d'une part les potentialités spatiales pour une conception écologique de son capital vert, d'autre part les difficultés à en gérer la pérennité compte tenu de celle devant assurer une quantité d'eau suffisante au quotidien. Mais si cette déficience rend le problème plus complexe, elle ne doit aucunement constituer l'alibi pour justifier la dégradation endémique qui les caractérise. La rudesse et les aléas du climat qui requièrent des actions continues de la part des autorités, exigent le soutien de la recherche pour innover les méthodes de gestion en milieu semi-aride. De plus en plus d'études nouvelles suggèrent les diverses possibilités que peuvent offrir les activités liées aux formes participatives de la population. Agissant dans son environnement proche, notamment dans les ZHUN, celle-ci a déjà fait preuve de ses capacités à créer, sans y être autorisée, des jardins de fortune. A travers ces pratiques, certaines leçons peuvent être tirées telles que notamment la récupération des eaux pluviales. En d'autres lieux, ce sont quelques potagers et vergers en milieu urbain, entretenus par nécessité économique, qui contribuent à assurer la conservation d'espaces verts dans le cadre d'une forme d'agriculture dite urbaine. Les partisans du concept de développement durable encouragent sa prolifération pour « ...établir de nouvelles relations de voisinage, de compréhension mutuelle, d'intérêts réciproques »²³.

Bibliographie

- Bacon, E.N., *Design of cities*, Penguin Books, 1976.
- Bekkouche, A., « Espaces verts et croissance urbaine. Le cas d'Oran ». Magister en urbanisme, Université des sciences et de la technologie d'Oran, 1990.
- Bekkouche, A., « Les espaces verts urbains publics. Lieux de sociabilité et éléments de composition urbaine ». Thèse de doctorat en urbanisme, Université des sciences et de la technologie, Mohamed Boudiaf- Oran, 1999.
- Benevolo, L., *Histoire de la ville*, Ed. Parenthèses, 1983.
- Dajoz, R., *Précis d'écologie*, Gauthiers-Villars, 1978.
- De Vilmorin, C., *La politique des espaces verts*, Paris, C.R.U., 1976.

²³ Hamel, Jean-Maurice agronome, Conseiller en aménagement du territoire et développement régional, Québec.

- Deléage J.P., *Histoire de l'écologie*, La Découverte, 1992.
- « Demain l'Algérie, L'aménagement du territoire dans la dimension régionale ». Ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire. République algérienne démocratique et populaire. O.P.U., 2000.
- Epalsa (de), M. et Vilar, J., *Plans et cartes hispaniques de l'Algérie XVI^{ème} - XVIII^{ème} Siècles*.
- Lacaze, J.P., *Aménager sa ville*, Ed. du Moniteur, 1987.
- Laurie Ian C., *Nature in cities*, 1979.
- Lefebvre H., *La production de l'espace*, Anthropos, 1981.
- Les Cahiers de l'I.A.U.R.I.F., n°95, « Gérer la nature », 1991.
- Lespes, R., *Oran, étude de géographie et histoire urbaines 1830-1930*, 1938.
- Lynch, K., *L'image de la cité*, Dunod, 1960.
- Lynch, K., *Voir et planifier*, Dunod, 1976.
- Mayer, S., *Parti pris pour l'écologie*,; Messidor / Ed. Sociales, 1990.
- Métropolis, « Ecologie urbaine des villes en action », 1985.
- Norbert-Schulz, C., *Genius Loci*, 1981.
- O.C.D.E., « La gestion de l'espace public », 1979.
- Perron, F., *Dégradations et vandalisme dans les espaces verts - Cas particulier de Marseille*, 1984.
- Pinon, P., « Composition urbaine », Services Techniques de l'Urbanisme, 1992.
- Semmoud, B., « Industrialisation et espace régional en Algérie. Le cas de l'Oranie littorale », Office des publications universitaires, Alger, 1986.
- Souliers, L., *Espaces verts et urbanisme*, Paris, C.R.U., 1968.
- Technique et Architecture, n°395, 1991 ; n°400, 1992.
- Urbanisme, n°200, 1984 ; n°209, 1985 ; n°212, 1986.
- Vedrine, H., *Mieux aménager sa ville*, Ed. du Moniteur, 1980.